Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 86 (1960)

Heft: 26

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN TECHNIQUE **DE LA SUISSE ROMANDE**

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL

ORGANE OFFICIEL

de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique
de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole
polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE

Président: J. Calame, ing. à Genève Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève

Membres:

Fribourg:
Genève:
G. Bovet, ing.; Cl. Grosgurin, arch.; E. Martin, arch.
Neuchâtel:
J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais:
Vaud:
A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.;
M. Renaud, ing.; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: D. Bonnard, ing.

Membres: M. Bridel; J. Favre, arch.; R. Neeser, ing.; A. Robert, ing.;

J. P. Stucky, ing.

Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION

Rédaction et Editions de la S. A. du «Bulletin technique »

Tirés à part, renseignements Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

Suisse Fr. 28.— » » 23.— » » 1.60 Etranger Fr. 32 .l an Sociétaires Prix du numéro . . .

Chèques postaux: «Bulletin technique de la Suisse romande», $N^{\rm o}$ II 57 75, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, changements d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES

Tarif des annonces: Fr. 290.—

1/1 page . 1/2 » . 1/4 » . 1/8 » . 150 -75.— 37.50

Adresse: Annonces Suisses S. A. Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

SOMMAIRE

Nouveau bâtiment du Gymnase cantonal, Neuchâtel.

Actualité aéronautique (XXV). Bibliographie. — Divers. — Les congrès.

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes. — Société suisse des ingénieurs et des architectes.

Carnet des concours. — Documentation générale. — Nouveautés, informations diverses.

NOUVEAU BÂTIMENT DU GYMNASE CANTONAL, NEUCHÂTEL CONCOURS DE PROJETS

Extrait du règlement-programme

Le Gymnase cantonal est installé depuis fin 1953 dans un nouveau bâtiment à l'emplacement de l'ancienne colline du Crêt. Etant donné le nombre croissant des élèves, il ne suffit déjà plus aux besoins.

C'est la raison pour laquelle le Grand Conseil décida d'accorder un crédit au Conseil d'Etat pour l'étude d'un

nouveau bâtiment.

Le bâtiment envisagé serait situé à l'angle de la ruelle Vaucher et du faubourg de l'Hôpital, sur la parcelle nº 2284 du cadastre de Neuchâtel.

La majorité des élèves accéderont à l'école depuis le faubourg de l'Hôpital. Il y aura lieu de tenir compte également que les externes y parviendront depuis la gare, par la ruelle Vaucher.

Les concurrents étaient rendus attentifs au fait que le bâtiment devait être traité avec simplicité.

a) Locaux d'enseignement mixtes

10 salles de classes pour 25 élèves, d'une surface de 48 m². 10 salles de classes pour 30 élèves, d'une surface de 56 m². 1 salle de chant pour 150 élèves d'une surface d'environ

La hauteur minimum des classes sera de 3 m.

b) Locaux d'administration

1 salle de professeurs, d'une surface de 56 m².

1 bibliothèque d'une surface de 48 m².

local pour le matériel d'enseignement.

1 loge de concierge.

c) Services généraux

1 appartement de concierge, de 4 pièces, cuisine, salle de bains, WC, cave et buanderie-séchoir.

ascenseur monte-charge reliera le sous-sol aux étages. WC pour garçons et filles.

1 local sanitaire, d'une surface d'environ 10 m².

Réduits pour matériel de nettoyage répartis par étage. Le sous-sol sera complètement excavé et devra comprendre 2 locaux de 48 m² et différents locaux de dépôts, magasins, abri PA selon règlement fédéral et chaufferie.

Vestiaires

à raison d'une armoire pour 2 élèves à prévoir dans les dégagements.

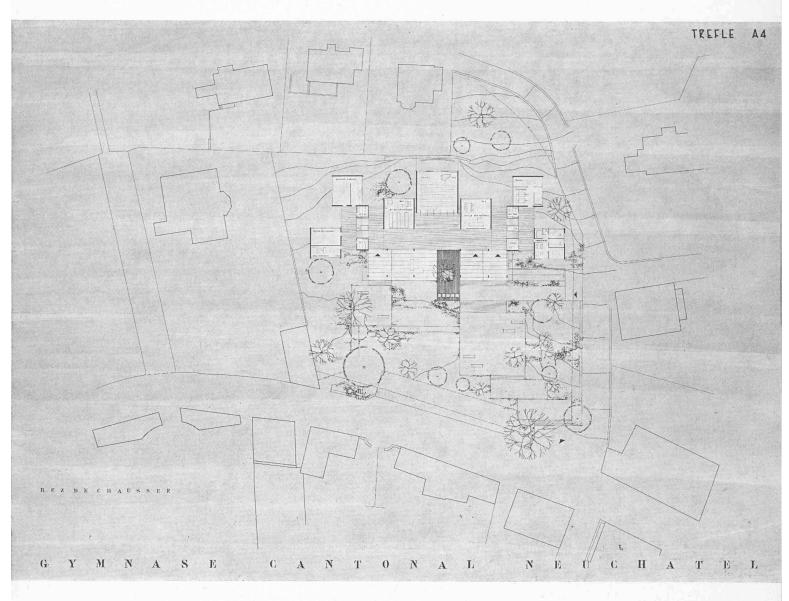
Extérieurs

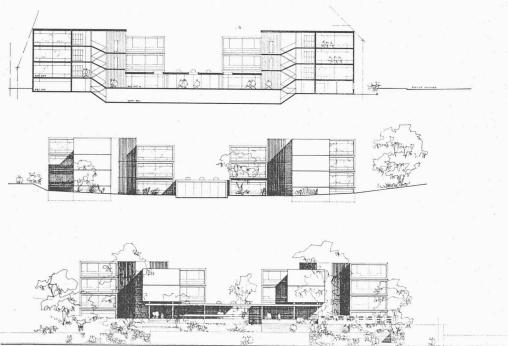
Les extérieurs comprendront l'aménagement des accès, places de récréation.

1 ou 2 abris pour 150 bicyclettes.

Il est recommandé de maintenir au maximum les principaux arbres.

Il y a lieu de prévoir la possibilité d'une extension de 10 classes de 56 m², plus locaux annexes, sur la parcelle mise à disposition. Cet agrandissement peut être prévu sous forme d'un bâtiment indépendant ou annexé au bâtiment principal. Il devra être porté uniquement sur le plan de situation à l'échelle 1 : 500 et amovible sur la maquette.





1er prix, projet «Trèfle A 4»,

MM. R. Dormond

et J. Du Pasquier;

collaborateurs: MM. D. Gudit

et E. Guex, Neuchâtel.

Plan général de situation.

Echelle ~ 1:1000.

Coupe longitudinale.

Façade nord.

Façade sud.

Echelle ~ 1:800.

1er prix, projet « Trèfle A 4 ». Plans de l'étage et du sous-sol. Echelle ~ 1:1000. 0 0 0 0 0 0 Accès par le faubourz de l'Hôpital et la ruelle Vaucher. Les accès desservent nettement le bâtiment principal.

Composition très en arrière de deux corps de bâtiments reliés au rez-de-chaussée par un hall très confortable formant forum.

La disposition ménage de très grands espaces et préserve dans une large mesure la verdure existante.

Très bonne implantation de la deuxième étape qui, avec l'ensemble, respecte le parc. La liaison entre le bâtiment principal et la deuxième étape ne correspond pas à l'esprit du projet et mérite une étude plus approfondie par l'agrandissement du forum.

Hall spacieux, bien proportionné, qui donne accès aux locaux secondaires, tels salles des maîtres, de chant, bibliothèque, etc.

Le rez-de-chaussée se prête très bien dans son ensemble pour y faire de petites expositions, même de petits concerts dans la salle de chant.

Les locaux pour chauffage et buanderie pourraient se placer au sous-sol en vue de récupérer deux salles de classe. La disposition proposée des classes en forme de croix avec lumière bilatérale pour toutes les classes présente le grand avantage de ce projet.

Les dégagements devant les classes sont suffisants, très bien éclairés et aérés. L'emplacement des vestiaires est critiquable.

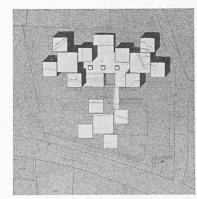
Le garage à vélos et les abris sont bien disposés.

Conception architecturale très vivante et disciplinée, qui exprime particulièrement bien le rôle et la fonction d'un enseignement secondaire supérieur. Projet plein d'intérêt. Il signale par son implantation et son excellente échelle le respect du parc et des environs.

Cube relativement restreint : 11 698 m³.

Façade est, façade ouest, coupe transversale. — Echelle $\sim 1:800.$





Etapes I et II. - Echelle 1: 2000.

ETAT DE NEUCHATEL Parcelle Faubourg de l'Hôpital - Ruelle Vaucher Plan de situation levé sur le terrain ECHELLE 1:200 merit 1 prosit 1 Pestil 2 profit 2 100FIL 3 (0

Echelle: 1:1000.

2e prix, projet « Unité », M. A. Gaillard, Genève.

Jugement du jury

Le bâtiment s'implante au nord et au centre du terrain, en dehors des grands arbres à conserver. Le groupement des classes autour d'un patio-préau est heureux. Les accès sont bien organisés.

L'emplacement de l'agrandissement, traité en rez-de-chaussée dans le bas du terrain et suffisamment éloigné de la route, contribue à conserver la notion d'un espace libre autour du bâtiment principal.

La salle de chant, dans cette solution, retrouverait un emplacement satisfaisant, ce qui n'est pas le cas dans la première étape.

Sur le préau couvert et les locaux du sous-sol se situent deux étages de classes distribués par un patio-forum autour duquel se groupent les classes de ce niveau ainsi que les quatre escaliers conduisant à l'étage supérieur qui desservent chacun trois classes. Sur les paliers intermédiaires de ces escaliers à trois rampes se situent le groupe WC et le promenoir formé par la toiture du patio.

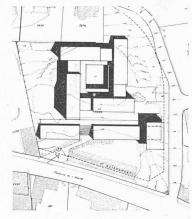
La disposition des classes sur les quatre façades est admissible du fait de leur double orientation.

Par contre les paliers de dégagement des trois classes à l'étage sont insuffisants. La hauteur du préau couvert devrait être augmentée en fonction de sa surface.

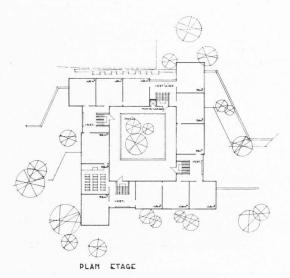
Le forum-patio proposé comme centre de circulation, de discussion et de délassement offre un déroulement vivant de la vie scolaire.

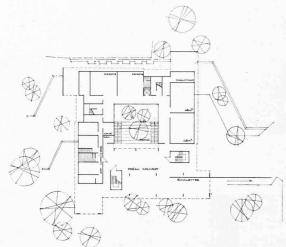
L'architecture est simple et vivante de par sa fonction et s'intègre au terrain et au site avoisinant par sa hauteur réduite.

Cube: très réduit, 8293 m³. Mais les remarques mentionnées ci-dessus entraîneraient une augmentation sensible.

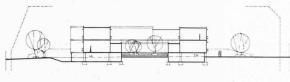


Etapes I et II. Echelle: 1:2000.

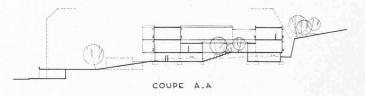




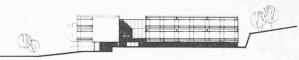
PLAN SOUS-SOL



COUPE B_B

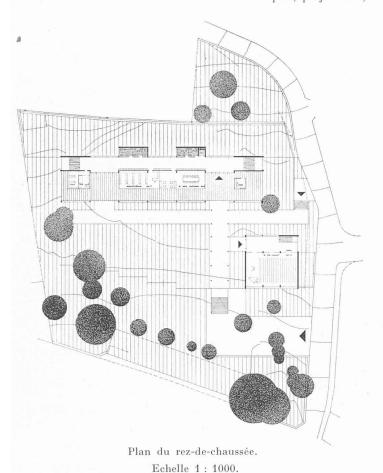


FAÇADE SUD



FAÇADE EST

3e prix, projet « If », M. B. Calame, Lausanne.



Jugement du jury

Deux accès à la ruelle Vaucher desservent le bâtiment. On regrette le manque d'accès à l'angle sud-ouest du faubourg de l'Hôpital.

Bonne répartition des bâtiments sur le terrain. Le bâtiment principal situé très au nord du parc laisse de grands espaces, préservant ainsi les arbres existants. On regrette le volume considérable du bâtiment principal dans un parc très restreint.

Bonne implantation de la deuxième étape, formant des volumes extérieurs très agréables. L'agrandissement, vu sa distance de 20 m, ne gênera pas les classes du 1^{er} au 3^e étage étant donné que sa toiture ne dépasse pas le rez-de-chaussée.

étant donné que sa toiture ne dépasse pas le rez-de-chaussée.

Le pavillon de chant est très bien placé et facilement accessible.

Le logement du concierge est bien situé à l'entrée principale.

Disposition proposée avec trois étages sur rez-de-chaussée. Situation centrale de l'administration au rez-de-chaussée. L'entrée principale est admissible.

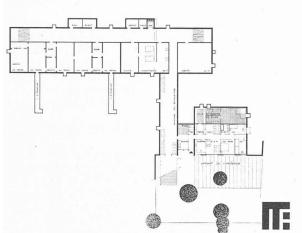
La disposition de toutes les classes avec orientation sudsud-est est bonne. Le type des classes est conventionnel avec éclairage unilatéral.

Les petites classes sont bien proportionnées, par contre les grandes classes avec 7,60 m sont profondes.

Belle répartition des vestiaires et des WC. Les volumes intérieurs sont bien étudiés. Les couloirs élargis en forme de petits vestibules bien éclairés enlèvent la monotonie des longs corridors.

La composition architecturale exprime bien un collège sans avoir toutefois résolu l'esprit d'un gymnase. L'expression de l'ensemble des volumes est intéressante, tout particulièrement au point de vue de leur répartition dans l'espace. L'architecture exprime très bien les plans.

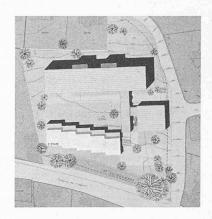
Cube: en dessous de la moyenne: 12 109 m³.



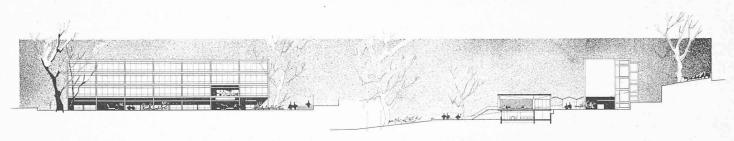
Plan du sous-sol.



Plan du 1er étage.



Etapes I et II. Echelle 1:2000.

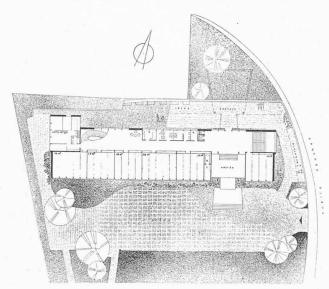


Façade sud.

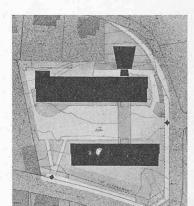
Echelle 1:1000.

Façade est.

4e prix, projet « Module 180 », M. M. Chapuis, Neuchâtel. — Collaborateur : M. A. Despland, Neuchâtel.



Plan du rez-de-chaussée. Echelle 1:1000.



Façade sud-sud est. — Echelle: 1:1000.

Etapes I et II. Echelle 1: 2000.

Jugement du jury

Type d'une école conventionnelle avec deux étages sur rez-de-chaussée. La deuxième étape gêne quelque peu le bâtiment principal bien que n'ayant qu'un étage sur rezde-chaussée.

L'emplacement du logement du concierge est critiquable, par contre l'implantation de la salle de chant est excellente.

L'implantation et l'orientation sont bonnes, les accès depuis le faubourg de l'Hôpital et la ruelle Vaucher bien

La distribution intérieure est bien étudiée. L'architecture est simple et agréable. Cube: intéressant, 11 580 m3.

Le concours ouvert par l'Etat de Neuchâtel était réservé aux architectes inscrits au registre neuchâtelois des architectes.

Les membres du jury étaient les suivants :

MM. P.-A. Leuba, conseiller d'Etat, chef du Département des travaux publics, à Neuchâtel, président; Gaston Clottu, conseiller d'Etat, chef du Département de l'instruction publique, à Neuchâtel; O. Brechbühl, architecte, à Berne; A. Cingria, architecte, à Genève; Ch. Kleiber, architecte, à Moutier; A. Wyss, architecte, à La Chaux-de-Fonds.

Suppléants : MM. L. Pauli, directeur du Gymnase cantonal, à Neuchâtel;

W. Schumacher, intendant des bâtiments de l'Etat, à Neuchâtel.

Une somme de 16 000 fr. était mise à la disposition du jury pour être répartie entre les auteurs des cinq ou six meilleurs projets. Les concurrents avaient à fournir les documents suivants:

a) Le plan de situation au 1:500 et au 1:200 sur la feuille remise avec le programme comprenant une étude de l'aménagement des accès et entrées. Le plan de situation au 1:500 portera l'indication du deuxième bâtiment, soit en annexe, soit en pavillon indépendant.
b) Tous les plans, les façades et coupes nécessaires à l'intel-

ligence du projet au 1:200.
Une maquette au 1:500 avec indication de l'agrandisse-

ment amovible.

Un court mémoire descriptif du projet (maximum deux feuilles format A 4 dactylographiées sur une face).

Un métré du bâtiment en surface et en volume, calculé selon les normes S.I.A.

Extrait du rapport du jury

Le jury chargé d'examiner les projets s'est réuni les 12, 13, 14 et 15 juillet 1960. Il jugea les travaux selon les critères suivants:

1. Conception générale en fonction de l'enseignement secondaire supérieur, implantation, accès, aménagements extérieurs, agrandissement.

2. Organisation interne, orientation, distribution.

3. Architecture.

4. Economie du projet.

Dix-huit projets sont éliminés lors des premier, deuxième et troisième tours. Huit projets retenus font l'objet d'une critique détaillée.

Le jury se rend ensuite sur le terrain.

Avant d'établir le classement, le jury procède à la lecture des rapports descriptifs des concurrents. Il réexamine à nouveau tous les projets conformément à l'article 33 des «Principes» de la S.I.A. et établit à l'unanimité le classement des huit projets restants : 1er rang : projet « Trèfle A 4 » ; 2e rang : projet « Unité » ; 3e rang: projet « If »; 4e rang: projet « Module 180 »; 5e rang: projet « Frondaison ».

Il décide d'attribuer cinq prix et recommande l'achat

de trois projets.

Conformément à l'article 40 des « Principes » nº 101 de la S.I.A., le jury déclare à l'unanimité que le projet qui a obtenu le premier prix, soit le projet « Trèfle A 4 », justifie l'attribution du mandat d'exécution à son auteur. Il le fait avec d'autant plus de conviction qu'il est persuadé que le projet « Trèfle A 4 », qui s'est imposé à son attention par des qualités marquantes d'organisation et d'adaptation au site, apportera à l'Etat de Neuchâtel une solution heureuse au problème du Gymnase cantonal.

L'ouverture des enveloppes révèle comme suit les noms des lauréats:

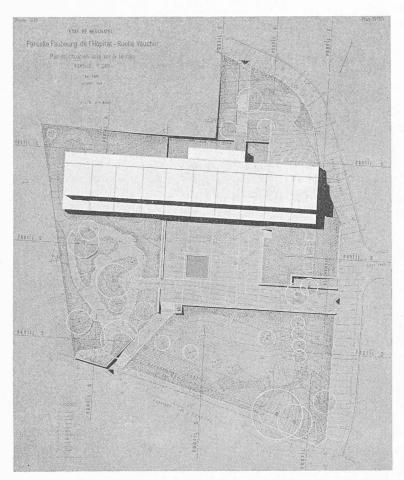
1er prix: MM. R. Dormond et J. Du Pasquier; collaborateurs: MM. D. Gudit et E. Guex, Neuchâtel.

2e prix: M. A. Gaillard, Genève. 3e prix: M. B. Calame, Lausanne.

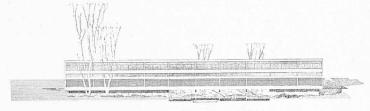
4e prix: M. M. Chapuis, Neuchâtel; collaborateur: M. A. Despland, Neuchâtel.
 5e prix: MM. J.-P. et B. Vouga, Lausanne.

Achats: Projets de MM. J.-P. et R. de Bosset, Neuchâtel: M. J. Lenzen, Neuchâtel-Cormondrèche; M. Cl. Pizzera; collaborateur: M. W. Harlacher, Neuchâtel et Auvernier.

5e prix, projet « Frondaison », MM. J.-P. et B. Vouga, Lausanne.



Situation — Echelle 1:1000.



Façade sud. — Echelle 1:1000.

Jugement du jury

Le bâtiment principal s'implante dans le nord du terrain et l'annexe se place judicieusement par rapport au bâtiment précité et la route tout en respectant au maximum le cadre de verdure.

Les accès bien étudiés aboutissent sur un préauesplanade qui traverse le bâtiment contribuant ainsi avantageusement à le faire participer au parc.

Bon emplacement des garages à vélos. Le bâtiment principal comprend un rez-dechaussée réservé aux locaux annexes et deux

étages de classes.

Cette disposition très avantageuse entraîne toutefois l'auteur du projet à faire des classes en profondeur; sa composition en gradins lui donne la possibilité d'un éclairage complémentaire.

La salle de chant manque d'éclairage et de

hauteur.

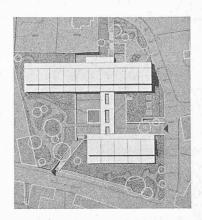
La disposition des locaux sanitaires groupés sur un seul étage est critiquable.

Les corridors sont trop étroits.

L'agrandissement futur est traité dans le même

L'architecture, en ce qui concerne la conception générale du plan, reflète des qualités. Elle est traitée avec simplicité et sensibilité.

Cube moyen: 13 470 m3.



Etapes I et II. Echelle 1:2000.

ACTUALITÉ AÉRONAUTIQUE (XXV)

Collaboration franco-allemande

Dans le secteur de l'aéronautique, des techniciens de France et d'Allemagne vivent actuellement un remarquable exemple de collaboration internationale. Il s'agit de l'étude et de la mise au point d'un avion de transport tactique, le Transall C-160 (ce nom vient de « Transporter Allianz). C'est le résultat de travaux qui ont débuté en juin 1958, et qui sont menés par quatre entreprises aéronautiques : la Weser Flugzeugbau, la Hamburger Flugzeugbau et les usines Blume, pour l'Allemagne, et Nord-Aviation pour la France. Une première séance commune de travail eut lieu les 28 et 29 janvier 1959 à Bonn, séance à l'issue de laquelle fut constituée une communauté de travail pour la mise au point et la

fabrication d'un nouvel avion de transport tactique, sous le nom de Transall.

Les premiers projets furent alors soumis, en juin 1959, à une commission tripartite (France, Allemagne, Italie) qui avait étudié un cahier des charges pour un avion de transport tactique propre à équiper les aviations militaires des trois Etats. En novembre de la même année, le projet présenté du Transall, muni des modifications souhaitées par la commission tripartite, fut approuvé par cette dernière, un crédit de 6 millions de marks étant accordé à titre de frais d'études. C'est en mai 1960 que fut passé entre les maisons allemandes et française l'accord définitif réglant la répartition des travaux et la marche à suivre générale. Trois prototypes seront fabriqués ainsi que deux cellules d'essais (l'une pour les essais statiques et l'autre pour les essais à la fatigue). Le coût de cette opération, compte tenu des